



FOCUS 11

Contrat de ruralité : 25 projets pour les villages de l'Agglo



▲ Centre-bourg de Laglorieuse

4 Le coworking
à la montoise

6 Cœur de Ville:
premières actions

9 Un territoire
Cyber

16 Quartiers prioritaires: favoriser
le développement économique



▲ Centre-bourg de Gaillères

Le contrat de ruralité : un outil au service des communes rurales

AMÉNAGEMENT Lancer des projets structurants et attractifs pour les villages de l'agglomération, c'est l'objectif majeur du contrat de ruralité 2019-2020, signé entre Mont de Marsan Agglomération et l'État. Focus sur le plan d'actions, dont certains sont emblématiques: le diagnostic médical du territoire et le bus itinérant de services aux publics.

Création d'un point numérique/poste, d'une maison des associations, d'un restaurant, d'une voie douce ou bien d'un parking pour un multiple rural mais aussi aménagements d'aire de jeux et rénovations énergétiques de bâtiments: autant de projets identifiés par les communes et que le contrat de ruralité viendra soutenir. Celui-ci a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin d'accompagner le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants. "Une somme d'objectifs partagée par les élus du territoire et déjà traduits dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) signé en 2014 et que l'on retrouvera aussi dans le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)" précise Philippe Saës, vice-président de Mont de Marsan Agglomération en charge du dossier.

Une logique de maintien de l'équilibre de son territoire

Déjà engagée dans des dispositifs structurants pour Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont à travers le plan "Action Cœur de Ville" et le Nouveau Programme National de

Renouvellement Urbain (NPNRU), Mont de Marsan Agglomération n'en oublie pas pour autant ses communes rurales. Ce contrat va lui permettre d'améliorer l'accessibilité aux services publics mais aussi de maintenir voire développer le commerce en centre-bourg, afin d'éviter la désertification rurale. "Les politiques conduites pour redonner vie aux centres-urbains que sont Saint-Pierre-du-Mont et Mont de Marsan en les rendant plus attractifs ne doivent pas se réaliser au détriment des communes rurales. Nous avons la volonté de rendre l'agglomération séduisante et attirante, tant en zone urbaine que rurale" affirme Charles Dayot, président de Mont de Marsan Agglomération et maire de Mont de Marsan.

Un projet partagé

À l'issue d'une première phase de diagnostic détaillé du territoire réalisé par l'Agglomération, des groupes de travail, associant techniciens et élus des communes, ont planché sur les 6 thématiques conseillées par l'État (cf. illustration p.12), afin de faire émerger des propositions d'actions. La durée du contrat étant de 2 ans, celui-ci devait comprendre des actions très vite opérationnelles et financièrement soutenables. "Nous avons établi, à partir d'axes stratégiques, des chantiers

prioritaires chiffrés et adaptés à nos capacités financières" souligne Philippe Saës.

Ces travaux ont abouti à la validation, par les communes, la Préfecture et le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) de 25 projets réalisables lors des deux prochaines années, dont 4 portés par Mont de Marsan Agglomération. L'ensemble de ces projets est intégré dans l'accord-cadre "Objectifs et plan d'actions" du contrat de ruralité signé entre l'Agglomération et l'État en décembre dernier.

Le suivi et l'évaluation

Des conventions financières annuelles seront prochainement élaborées pour détailler les plans de financement de chaque projet. Il est acquis que l'État finance une partie des travaux et que les communes doivent financer 20 % minimum du coût desdits travaux. De son côté, Mont de Marsan Agglomération cherche des financements complémentaires: la Région, le Département ou la Caisse des Dépôts et consignations se sont déjà engagés sur certains projets. Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021.

Du diagnostic au plan d

AXES STRATÉGIQUES À partir du diagnostic de territoire réalisé en tenant compte des 6 thématiques prioritaires de ont pu dégager 8 enjeux majeurs de territoire. 25 projets en ont découlé pour 2019 et 2020 (cf. carte page 15).

THÉMATIQUE 1

Accès aux services publics et marchands et aux soins

1^{er} enjeu: Faire émerger une offre de santé de qualité sur le territoire

L'Agglo souhaite lutter contre la désertification médicale en réalisant un diagnostic médical du territoire.

2^e enjeu: Assurer à la population une égalité d'accès aux équipements publics

Il s'agit d'assurer un maillage, une égalité et une équité dans l'offre d'accès aux équipements et lieux publics faite aux habitants. Les actions concrètes porteront sur l'accessibilité de lieux publics (norme PMR) et sur le renforcement des services de proximité (création d'un point numérique/poste).

THÉMATIQUE 2

Revitalisation des bourgs-centres à travers le soutien au commerce de proximité

3^e enjeu: Développer le tissu économique des centres-bourgs

Aménagés par l'Agglo, les centres-bourgs sont à la fois des bassins de vie, de consommation et de travail. L'enjeu est de maintenir et de renforcer leur rôle de pôle de commerces et de services structurants. Le contrat de ruralité permettra un développement encore plus harmonieux en revitalisant les espaces de vie et en y assurant la sécurité des usagers, avec la réalisation d'un parking pour un multiple rural par exemple. Sans oublier d'apporter un soutien au développement économique de proximité avec l'arrivée d'un restaurant.

THÉMATIQUE 6

Transition énergétique et écologique

8^e enjeu: Être exemplaire dans le domaine de l'énergie

L'Agglomération considère la transition énergétique et écologique comme un enjeu majeur et transversal de sa politique d'aménagement et de développement économique. Son éligibilité à l'appel à projet TEPos (territoire à énergie positive) a permis d'initier une démarche exemplaire dans ce domaine. Démarche poursuivie dans le contrat de ruralité via un vaste chantier de rénovation des bâtiments publics (foyer municipal, hangar communal, centre culturel) et de logements sociaux impulsé sur plusieurs communes dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique.

THÉMATIQUE 5

La cohésion sociale

6^e enjeu: Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées

Mont de Marsan Agglomération renforce son implication en matière d'enjeux contemporains de cohésion sociale et d'égalité d'accès aux services publics par le biais de projets innovants.

Il paraît indispensable de rapprocher les habitants les plus isolés et fragiles des services publics offerts. Le développement d'un service itinérant couvrant l'ensemble des communes rurales et les quartiers "politique de la ville" constituerait une solution innovante et appropriée.

Dans le même temps, le sport et les jeux constituent des facteurs d'épanouissement individuel et de rencontre sociale, à condition que les espaces s'y prêtent. Construire des aires de jeux, aménager, rénover les équipements sportifs existants sont des enjeux essentiels pour répondre à une demande croissante, accueillir chacun et inclure tous.

7^e enjeu: Encourager le développement des lieux pour tous (espaces intergénérationnels)

Développer des lieux, des réseaux où la solidarité et les liens sont forts tout en permettant l'engagement citoyen et le développement du tissu associatif sera possible par exemple grâce à la création d'une maison des associations.



'actions

l'État, le comité de pilotage et les élus

THÉMATIQUE 3

Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme...)

4° enjeu: Poursuivre la structuration de l'éco-tourisme avec pour socles le patrimoine naturel et culturel

Pour attirer et encourager de nouvelles venues, Mont de Marsan Agglo souhaite valoriser ce qui fait l'unicité de son territoire et mettre en lumière le cadre de vie local. Il s'agira d'informer et de communiquer sur les points d'intérêts des 18 communes (commerces, zones d'activités, établissements scolaires, lieux de détente et de culture, tourisme, établissements de santé) avec l'utilisation d'outils marketing modernes et performants. Être un territoire attractif c'est aussi avoir un accueil touristique diversifié avec, par exemple, la volonté de favoriser l'itinérance douce en aménageant une borne de services pour une aire d'accueil vélos.

THÉMATIQUE 4

Mobilités locales et accessibilité du territoire

5° enjeu: Mieux répondre au défi de la mobilité sur le territoire

Le choix des modes de déplacements ou de transports constitue un levier déterminant pour concilier développement économique et préservation du cadre de vie. Mont de Marsan Agglo souhaite développer des modes de déplacements plus vertueux et plus collaboratifs. Ainsi, le contrat de ruralité pourra constituer une aide à l'aménagement d'une liaison douce entre un quartier et un centre-bourg.



◀ Le 6 décembre 2018 : signature du contrat de ruralité

Frédéric Perissat, préfet des Landes et Charles Dayot, président de Mont de Marsan Agglomération ont signé le jeudi 6 décembre 2018 le contrat de ruralité liant le territoire à l'État, en présence de maires de l'agglo.



ENTRETIEN Charles Dayot, président de Mont de Marsan Agglomération revient sur les raisons qui l'ont conduit à signer un contrat de ruralité.

J'ai confié à Philippe Saes la mise en œuvre (rapide) du contrat de ruralité. Grâce à son travail, celui des maires et des services communautaires, les 18 communes ont présenté 25 projets, dont 4 communautaires. De multiples domaines qui font le quotidien des habitants des zones rurales de l'agglo sont abordés. En premier lieu, l'accès aux soins pour lequel nous réaliserons un diagnostic très précis du maillage médical et paramédical du territoire. Mais aussi la problématique de la cohésion sociale et notamment l'accès aux services publics. Nous allons d'ailleurs mettre en place un dispositif itinérant pour aller au plus près de la population. L'attractivité de nos villages repose aussi sur une offre touristique ou commerciale de centre-bourg. La transition énergétique a, elle aussi, toute sa place dans

ce contrat : pouvoir mieux isoler son habitation c'est gagner en pouvoir d'achat. Il faut aussi que nos communes rurales soient des lieux de vie agréables pour les personnes à mobilité réduite, pour les jeunes, en créant des aires de jeux, et pour tous grâce notamment à un point numérique/poste ou à une maison des associations.

Comme c'est avant tout un projet pour les habitants, une participation citoyenne et des acteurs locaux sera organisée pour lancer certains projets emblématiques.

Enfin, si j'ai souhaité accélérer la signature de ce contrat de ruralité c'est parce que je ne conçois pas le développement de Mont de Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont sans les villages autour. Et l'inverse est également vrai. Mont de Marsan Agglo marche sur deux jambes : les villages et le cœur urbain.



MÉTHODOLOGIE Questions à Philippe Saës, maire de Saint-Martin-d'Oney et vice-président de Mont de Marsan Agglomération en charge du dossier contrat de ruralité.

Comment a été lancé le projet ?

Début 2018, l'Agglomération a confirmé son souhait de bénéficier d'un contrat de ruralité. Nous avons très vite mis en place un comité de pilotage partenarial qui associe le préfet, le président de l'Agglomération et trois maires de l'agglo (Frédéric Carrère, maire de Campagne, Dominique Clavé, maire de Bretagne-de-Marsan et moi-même), appuyé par un chef de projet et une chargée de subvention de l'Agglomération. Une première réunion s'est tenue le 29 mai 2018 afin d'établir la méthode et le calendrier.

Un calendrier serré ?

En effet, nous avons comme objectif de signer le contrat en décembre 2018. Nous avons donc dû travailler dur cet été pour établir un diagnostic du territoire à partir des 6 volets imposés par l'État.

Je remercie d'ailleurs tous les directeurs de Pôle de Mont de Marsan Agglomération pour leur implication.

Quand les communes ont-elles été impliquées ?

Une fois le diagnostic rédigé, le comité de pilotage l'a présenté aux communes. Dès lors, toutes les communes ont été actrices du projet en intégrant les 6 groupes de travail. À noter que chaque commune était représentée dans chaque groupe. Ce sont elles qui ont fait remonter leurs besoins et qui les ont chiffrés. Enfin, ce sont également elles, à travers les groupes de travail, qui ont hiérarchisé les propositions pour en tirer 25 actions structurantes qui seront réalisées en 2019-2020. Même si, légalement, l'Agglo doit être la signataire du contrat et la porteuse de projet, c'est bien un document fait par et pour les communes rurales.

Deux projets emblématiques pour tout le territoire

Le diagnostic médical du territoire

Faire un diagnostic médical territorial de l'agglomération permettra de cerner l'offre de soins existante et prévisionnelle, les caractéristiques sociodémographiques de la population, les conditions d'accès aux soins, d'identifier les problématiques sanitaires et les populations vulnérables et les besoins en professionnels de santé. Ces données permettront d'orienter et de prioriser des actions visant à faire émerger des équipements de santé de qualité répartis de manière homogène sur le territoire. Afin de mieux définir les enjeux de l'étude, le monde médical et para-médical sera associé.



▲ Exemple d'un bus "Maison de services au public, Service Public Itinérant de la Communauté de Communes Thiérache"

Un bus de services aux publics

Le service public itinérant est conçu sur le même principe qu'une Maison de Service au Public (MSAP). Les caractéristiques rurales du territoire, la fermeture de certains services publics ou leur modernisation (accès uniquement par téléphone ou internet) développent parfois un sentiment d'éloignement ou d'abandon pour les personnes les moins mobiles et les plus fragiles. Afin de répondre aux besoins de proximité, de toucher toutes les populations et de couvrir l'ensemble d'un territoire, des bus ou camping-car itinérants ont été mis en place par plusieurs collectivités.

Dans cet esprit, Mont de Marsan Agglo souhaite doter son territoire d'un bus afin de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Les habitants pourraient par exemple y trouver une offre de services de base (fournir de l'information, faciliter les démarches administratives, aider à l'utilisation des services en lignes, aider à la prise de rendez-vous) et une offre de services spécifiques adaptée aux besoins du bassin de vie. Afin de cibler les attentes et les besoins des futurs usagers du territoire, Mont de Marsan Agglo lancera une consultation auprès des habitants qui pourront se procurer le questionnaire dans leur mairie ou sur montdemarsan-agglo.fr.

25 projets pour promouvoir des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires

